



Études thématiques

N° 739/ Février 2023

L'ENDETTEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES ET DES MÉNAGES MARTINIQUAIS :

QUELLE ÉVOLUTION ET QUELS RISQUES POTENTIELS POUR L'ÉCONOMIE ?

Ces dernières années, les agents économiques ont eu largement recours au crédit dont les conditions étaient historiquement favorables (contexte de politique monétaire non conventionnelle et de taux négatifs). Le taux d'endettement¹ a ainsi progressé de 19 points et de 15 points respectivement pour les entreprises et les ménages de 2015 à 2021, faisant du crédit un levier prépondérant de la croissance en Martinique.

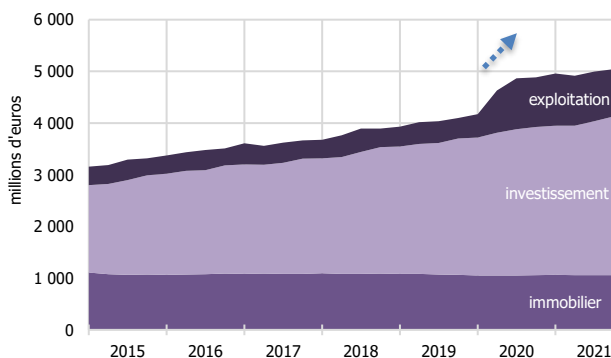
Cette dynamique tendancielle s'est accentuée en 2020 pour les entreprises qui ont eu massivement recours aux prêts garantis par l'État (PGE) pour soulager les tensions de trésorerie induites par la pandémie mondiale. Pour autant, ces crédits se sont pour partie retrouvés dans le renforcement des actifs bancaires des entreprises (consommation partielle des PGE), limitant de ce fait la hausse de l'endettement net.

Si les trajectoires d'endettement peuvent interpeller, les risques demeurent à ce stade maîtrisés, notamment au regard des indicateurs de vulnérabilité. Ainsi, les encours de créances douteuses tendent à diminuer sur la période, y compris pendant la crise sanitaire (taux ramené de 5,8 % fin 2019 à 4,7 % fin 2021). Face à la remontée des taux opérée récemment par les banques centrales, et notamment par la Banque Centrale Européenne depuis juillet 2022, la prédominance du financement du crédit à taux fixe contribue à amortir les impacts pour les crédits en cours.

Une croissance de la dette des entreprises significative, mais un niveau d'endettement qui reste maîtrisé

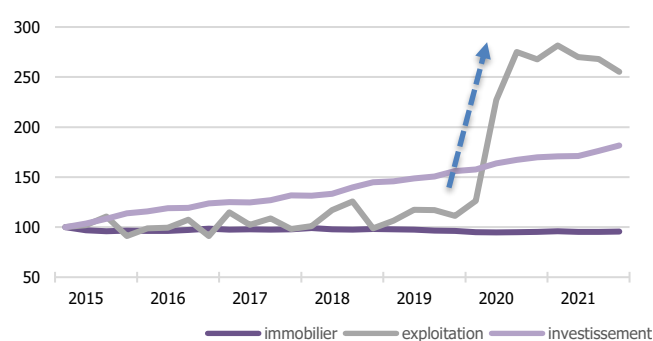
À fin 2021, l'endettement brut total des entreprises s'établit à 5,1 milliards d'euros², soit une hausse de 60 % en 7 ans, dont près d'un quart sur les deux dernières années.

Figure 1a : Principales composantes de l'endettement des entreprises (en montant)



Source : IEDOM (données surfi)

Figure 1b : Principales composantes de l'endettement des entreprises (base 100 au T1 2015)



Source : IEDOM (données surfi)

¹ Le taux d'endettement est calculé comme le rapport entre l'encours de crédit bancaire et le produit intérieur brut (PIB).

² Sont pris en compte les financements octroyés aux entreprises par les établissements de crédit ayant une représentation locale, mais également ceux des établissements non installés localement, mais qui ont des volumes d'encours significatifs sur le territoire. Données SURFI.

Hausse significative des crédits d'exploitation depuis la crise sanitaire

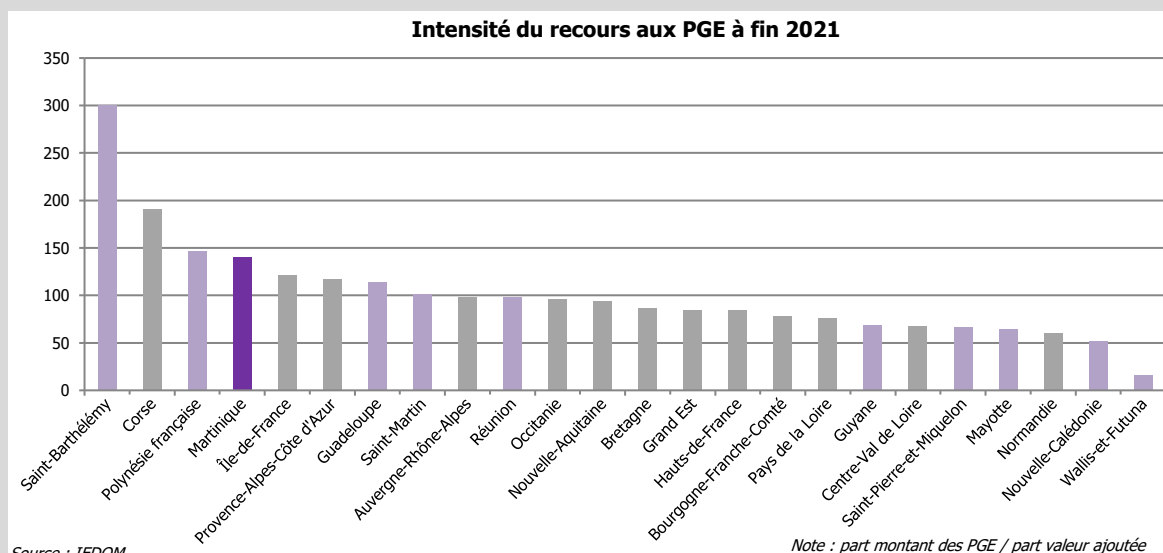
Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, les crédits d'exploitation³, historiquement plutôt stables en Martinique, ont connu une **croissance très soutenue** (+155 % entre 2015 et 2021, dont +129 % entre 2019 et 2021). Ils ont été multipliés par 2,2 en un an avec un pic en mars 2021 (*figures 1a et 1b*). Cette évolution s'explique par la mise en place des **prêts garantis par l'État** (PGE – cf. *encadré 1*). Ce dispositif a contribué à apaiser les inquiétudes des entreprises concernant leur trésorerie, exprimées notamment dans l'enquête de conjoncture IEDOM⁴. Conjugué à d'autres mesures de soutien, il a conduit à une baisse importante du nombre de défaillances (-19 % en cumul sur 2 ans entre septembre 2019 et septembre 2021).

En sus de la question qui se pose désormais quant à la capacité des entreprises à rembourser leur PGE, des incertitudes existent également quant à l'impact de ces crédits additionnels sur la capacité à investir dans l'avenir. Pour l'heure, les prévisions d'investissement à 12 mois des entreprises sont toujours bien orientées⁵.

En revanche, des tensions persistent sur la trésorerie et le nombre de défaillances est en hausse sur un an (+9 % à fin septembre 2022) sans pour autant retrouver le niveau pré-crise (-12 % par rapport à 2019).

Encadré 1 : UN RECOURS MASSIF AUX PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

Les PGE constituent des financements distribués par les banques aux entreprises, dans un **cadre exceptionnel** de garantie d'État à hauteur de 70 % à 90 % selon la taille de l'entreprise, mis en place par le gouvernement, dès mars 2020, dans le contexte de crise sanitaire. Ils permettent de faciliter l'accès des entreprises à des financements court terme, à des taux attractifs, afin d'éviter des problématiques de trésorerie. Le prêt comporte à sa création un différé d'amortissement sur une durée d'un an, prorogable pour une année supplémentaire sur demande, et sa durée de remboursement était prévue de 1 à 5 ans. Les PGE ont été largement sollicités en Martinique, avec plus de **3 900 entreprises concernées pour une production de 826 millions d'euros**. Ainsi, la Martinique se place au **quatrième rang** des régions en termes d'intensité du recours au PGE (calculée par le ratio part montant / part valeur ajoutée).



Dynamisme tendanciel des crédits d'investissement

Avant la crise sanitaire, l'endettement des entreprises était essentiellement tiré par les crédits d'investissement, avec une hausse en moyenne de 9 % par an entre 2015 et 2021. Plusieurs **projets d'envergure** ont ainsi vu le jour, tels que la mise en place du transport collectif en site propre (TCSP), les extensions du grand port maritime de Fort-de-France et de l'aéroport Aimé Césaire, des restructurations au sein de la grande distribution, ainsi que le développement du secteur de l'énergie avec la construction de l'usine « Galion 2 » produisant de l'électricité à base de biomasse à Trinité, ou encore d'une ferme de sept éoliennes à Grand Rivière.

La période Covid n'a pas semblé freiner les investissements (+9 % en 2020 et +7 % en 2021). Ce dynamisme de l'investissement traduit également la **politique active de croissance externe régionale** (Guadeloupe et Guyane notamment) des entreprises martiniquaises. S'agissant des crédits immobiliers, ils évoluent peu (-4,4 % sur la période 2014-2021, et +0,6 % depuis la crise sanitaire soit entre mars 2020 et décembre 2021) et contribuent marginalement à la croissance de l'endettement des entreprises.

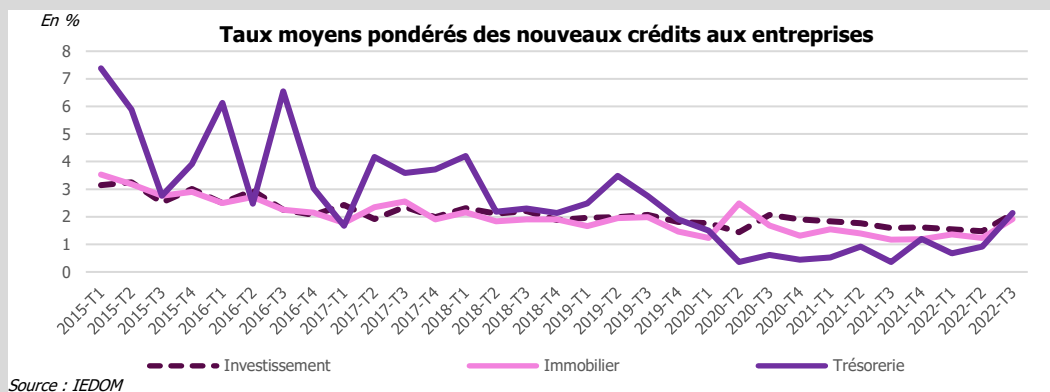
³ Les crédits d'exploitation sont des crédits de court terme destinés à combler les décalages de trésorerie se produisant durant le cycle d'exploitation des entreprises.

⁴ <https://www.iedom.fr/martinique/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-economique/tendances-conjoncturelles-trimestrielles/>

⁵ <https://www.iedom.fr/martinique/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-economique/tendances-conjoncturelles-trimestrielles/article/tendances-conjoncturelles-3eme-trimestre-2022>

Encadré 2 : DES TAUX FAVORABLES À LA HAUSSE DE L'ENDETTEMENT⁶

La croissance de l'endettement a été facilitée par la baisse des taux d'intérêt tout au long des années 2010, jusqu'à atteindre des niveaux **historiquement bas**. Ainsi, les taux moyens des crédits d'investissement et des crédits immobiliers s'établissent respectivement à 1,5 % et 1,2 % au deuxième trimestre 2022 (soit -200 pdb environ par rapport à 2015). Pour leur part, les taux moyens des crédits de trésorerie échancée (incluant les PGE) ont également diminué sur longue période, mais ont été impactés par la crise Covid et les PGE distribués par les banques. Ils s'élèvent à 0,9 % au deuxième trimestre 2022 (soit environ -350 pdb par rapport à 2015, dont -200 pdb sur l'année 2020). Dans le sillage des augmentations des taux directeurs décidés par la Banque Centrale Européenne, les taux d'intérêt remontent au troisième trimestre 2022⁷.



Un taux d'endettement qui grimpe nettement, mais qui reste relativement modéré...

Dans ce contexte, rapporté au **produit intérieur brut (PIB)**, principal agrégat de l'activité économique (figure 2), le taux d'endettement, qui s'élevait à 37 % début 2015, a atteint 45 %, juste avant la crise sanitaire en décembre 2019, avant de grimper encore à 56 % fin 2021. Si l'évolution est majeure (+19 pts en 7 ans, dont +11 pts en 2 ans), le taux d'endettement demeure toutefois bien en deçà des niveaux atteints en France entière ou dans la zone euro (respectivement 83 % et 64 % fin 2021 – cf. figure 3). Ces niveaux doivent toutefois être mis en perspective au regard du poids comparativement important du secteur non marchand en Martinique (40 % du PIB en Martinique contre 23 % dans l'Hexagone).

Figure 2 : Taux d'endettement des entreprises (endettement brut / PIB)

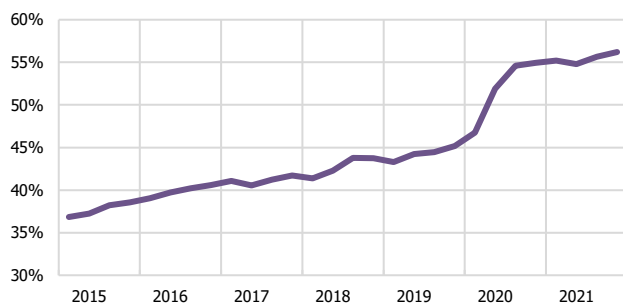
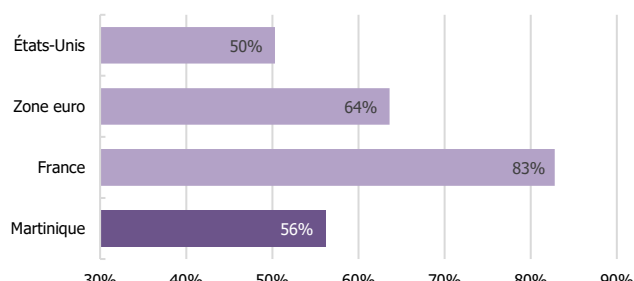


Figure 3 : Comparaison spatiale des taux d'endettement des entreprises



... grâce à une trésorerie renforcée

Par ailleurs, l'évolution de l'**endettement net**⁸ permet de relativiser le risque pesant sur les entreprises. Les crédits ont certes significativement augmenté, mais la trésorerie également. Comparativement à leur niveau pré-crise, les crédits d'exploitation ont progressé de 560 millions tout au long de l'année 2020 (+140 %), tandis que les **actifs bancaires** des entreprises se sont renforcés de 775 millions d'euros sur la période (+34 %), témoignant ainsi d'une faible consommation des PGE.

En effet, ces derniers ont pour une grande partie été mobilisés dès la mise en place du dispositif, à titre de précaution, et ont finalement été peu utilisés en 2020. Les PGE ont été davantage consommés en 2021, mais *a priori* toujours pas dans leur totalité puisqu'à fin 2021, le niveau des dépôts bancaires des entreprises est demeuré plus élevé qu'avant crise (2,9 milliards en fin d'année 2021 contre 2,3 milliards en mars 2020). Ainsi, l'endettement net, a finalement progressé de +20 % (à 2,2 milliards fin 2021) contre +24 % pour l'endettement brut.

⁶ <https://www.iedom.fr/martinique/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-financiere/infos-financieres-cout-du-credit/>

⁷ https://www.iedom.fr/IMG/pdf/taux_des_credits_aux_snf_t3_2022_vf.pdf

⁸ L'endettement net étant calculé comme la différence entre le montant de l'endettement brut et le montant des dépôts bancaires.

Une situation financière plutôt satisfaisante avant la crise sanitaire

L'analyse des documents comptables des entreprises, au cours de la seconde moitié des années 2010, révèle que leur situation financière est demeurée correcte. Sur la base des données FIBEN⁹, l'endettement des entreprises rapporté au montant des capitaux propres a augmenté entre 2015 et 2018 (+10 pts). Ce ratio, qui constitue l'un des **indicateurs de solvabilité** des entreprises, reste pour autant d'un niveau satisfaisant, traduisant ainsi un endettement maîtrisé. En 2019, il s'établit à 52 % pour les PME et à 71 % pour les ETI¹⁰. Autre indicateur, la **capacité de remboursement** (endettement rapporté à la capacité d'autofinancement), qui s'établit autour de 4 ans en 2019, et qui demeure ainsi acceptable¹¹ malgré une tendance haussière.

Une croissance régulière de la dette des ménages mais des marges de manœuvre subsistent

À fin 2021, l'endettement brut des ménages s'établit à 4,6 milliards d'euros¹², soit une hausse de 43 % en 7 ans.

Encadré 3 : LE CRÉDIT IMMOBILIER DES MÉNAGES SOUMIS À DES RÈGLES LIMITATIVES

Après avoir alerté le secteur bancaire à plusieurs reprises sur la forte croissance du crédit à l'habitat en France et sur le risque potentiel sur l'économie, le **Haut Conseil de stabilité financière (HCSF)** a rendu en septembre 2021 une décision relative aux conditions d'octroi de crédits immobiliers. Elle rend obligatoire sa recommandation de janvier 2021, qui prévoit que le **taux d'effort** des emprunteurs de crédit immobilier n'excède pas 35 % et que la **maturité des crédits** ne dépasse pas 25 ans, avec une tolérance jusqu'à 27 ans en cas de différé initial d'amortissement. Une marge de flexibilité est permise dans des conditions strictement définies. L'objectif est de mieux encadrer le crédit immobilier, en protégeant les emprunteurs et en appelant à la prudence quant au traitement des dossiers de crédit, afin d'éviter de basculer dans des situations de surendettement.

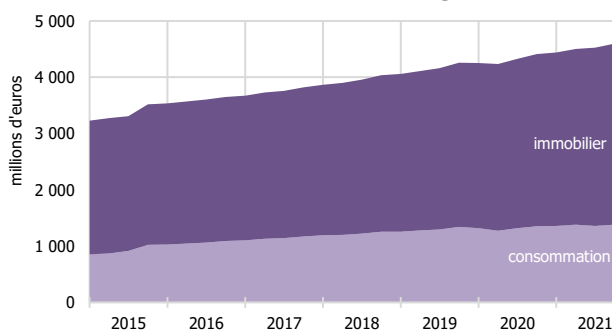
Une progression continue des crédits des ménages

Cette croissance est tirée par les crédits immobiliers (cf. *figure 4*). En effet, ces derniers semblent n'observer aucun repli, quel que soit le contexte conjoncturel. Le rythme de progression est demeuré constant depuis 2017 (soit +5 % par an). Comme sur le reste du territoire national, la demande de crédits immobiliers a **résisté à la crise sanitaire**.

Depuis le début des années 2010, la part des crédits à l'habitat dans l'endettement des ménages martiniquais s'établit à 70 %, contre 60 % avant 2005. La hausse des prix de l'immobilier¹³, conjuguée à la baisse des taux des crédits, explique cette montée en puissance de l'endettement immobilier. Ainsi, le taux moyen des crédits immobiliers aux personnes physiques, qui dépassait les 4 % en 2011, s'établit désormais autour de 1,92 %¹⁴ en Martinique.

Les crédits à la consommation, pour leur part, ont reculé entre 2009 et 2014 (-1 % par an), avant un net regain entre 2015 et 2019 (+7 % par an). La tendance haussière a ensuite faibli en 2020 et 2021 avec la crise sanitaire (respectivement +1 % et +2 %).

Figure 4 : Principales composantes de l'endettement des ménages



Source : IEDOM (données Surf)

L'endettement des ménages reste modéré au regard du PIB ou du revenu disponible brut (RDB)...

Comme pour les entreprises, il convient de rapporter le niveau de l'endettement des ménages au **PIB** afin de mieux apprécier son poids et le risque qu'il pourrait faire peser sur l'économie (*figure 5*). Le taux d'endettement ainsi calculé a sensiblement augmenté au cours des dernières années, passant de 37 % début 2015, à 51 % fin 2021 (+14 pts).

Le poids de l'endettement des ménages peut également être évalué relativement à leur **revenu disponible brut (RDB)**¹⁵. La croissance du taux calculé ainsi est comparable à celle du taux calculé à partir du PIB, avec une hausse de 15 pts entre début 2015 et fin 2021 (*figure 5*).

⁹ Le Fichier bancaire des entreprises FIBEN est une base de données gérée par la Banque de France dans l'Hexagone, et par les agences de l'IEDOM dans les départements d'outre-mer. Outre des informations à caractère descriptif, y sont collectés les comptes sociaux des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros.

¹⁰ Les données 2020 n'ont pas encore été réceptionnées. À titre comparatif, ce ratio atteint 77 % pour les PME et 111 % pour les ETI en France entière.

¹¹ Il est communément admis qu'à partir de 4 ans, l'endettement est jugé trop important comparativement à la rentabilité générée.

¹² Sont pris en compte les financements octroyés aux entreprises par les établissements de crédit ayant une représentation locale, mais également ceux des établissements non installés localement, mais qui ont des volumes d'encours significatifs sur le territoire.

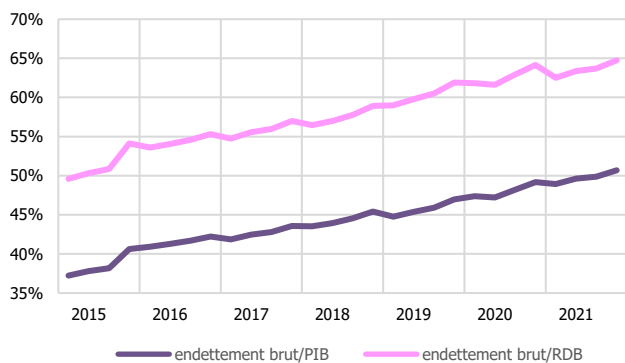
¹³ Nous ne disposons pas de données locales spécifiques, mais selon l'INSEE, l'indice des prix des logements a connu une hausse de près de 22 % entre 2010 et 2020, pour l'ensemble du territoire métropolitain, tout type d'habitat confondu (maisons et appartements, neufs et anciens).

¹⁴ <https://www.iedom.fr/martinique/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-financiere/taux-du-credit-aux-entreprises-et-aux-particuliers/article/taux-des-credits-aux-particuliers-3e-trimestre-2022>

¹⁵ En comptabilité nationale, le revenu disponible brut est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales, etc.), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, etc.) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés.

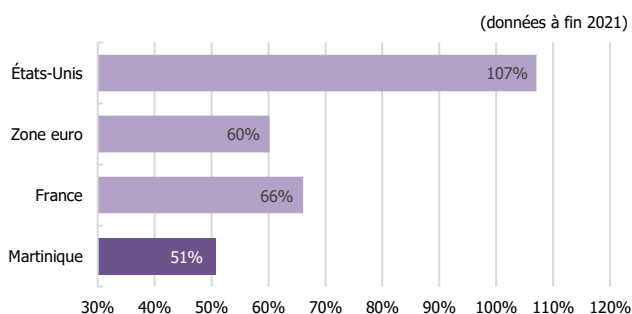
Pour autant, malgré ces augmentations conséquentes des taux d'endettement des ménages, ces derniers demeurent bien inférieurs à ceux observés en France entière ou dans la zone euro (figure 6). Ainsi, au niveau national, l'endettement des ménages représente 68 % du PIB et 101 % du RDB (soit respectivement +19 pts et +35 pts par rapport aux taux martiniquais).

Figure 5 : Taux d'endettement des ménages



Source : IEDOM

Figure 6 : Dette des ménages par rapport au PIB



(données à fin 2021)

Sources : IEDOM, Banque de France

... au vu de l'accumulation d'une épargne forcée

Par ailleurs, il convient de noter que les ménages détiennent des **actifs bancaires** (dépôts à vue, livrets d'épargne, assurance-vie, etc.) pour un montant traditionnellement supérieur à celui de leur endettement, leur endettement net étant par conséquent négatif. Depuis la crise liée à la Covid-19, avec l'**épargne « forcée »** constituée lors des confinements, les dépôts bancaires des ménages se sont encore renforcés, atteignant 6,4 milliards d'euros à fin 2021 (dont 3,9 milliards d'actifs liquides ou de court terme). Cela représente une augmentation de plus de 700 millions d'euros depuis le début de la crise sanitaire, dont plus de 400 entre mars et décembre 2020.

En dépit de la hausse de l'endettement, la vulnérabilité des ménages ne s'aggrave pas

La forte hausse des crédits des ménages au cours des dernières années ne semble pas avoir dégradé leur situation financière, au vu de l'évolution de leurs indicateurs de vulnérabilité. À titre d'exemple, le nombre de **dossiers de surendettement** s'inscrit globalement en baisse sur longue période (-4 % par an entre 2011 et 2022), tout comme le nombre de personnes physiques en **interdiction bancaire** (-7 % par an sur la même période).

Aucune dégradation de ces indicateurs n'a été observée depuis la fin de la crise sanitaire. Entre 2019 et 2021, ils ont enregistré des reculs respectifs de 8 % et de 27 %. En 2022, le nombre de dossiers de surendettement repart à la hausse, mais demeure comparable à son niveau d'avant crise. Pour leur part, les interdictions bancaires continuent de diminuer.

Encadré 4 : STABILISATION DU TAUX D'ENDETTEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

L'endettement du secteur public local a diminué entre 2015 et 2019 (-8 % sur la période). En effet, au vu des **difficultés financières** rencontrées par de nombreuses collectivités locales martiniquaises (poids excessif des charges salariales, épargne nette négative, niveaux importants des dettes sociales et des dettes fournisseurs), il leur est devenu difficile de mobiliser de nouveaux financements bancaires. Compte tenu des **capacités d'épargne, faibles voire inexistantes** pour plusieurs collectivités, des remboursements supplémentaires de crédits ne sont pas possibles.

Autant, l'endettement public local a connu une hausse significative en 2020 (+10 % sur un an), principalement portée par la Collectivité territoriale de Martinique (CTM). Cette évolution s'explique par la crise sanitaire, en lien avec les aides versées aux entreprises martiniquaises. Sur longue période, **le taux d'endettement du secteur public local est relativement stable** (+1 point entre 2015 et 2021), entre 13 et 14 % du PIB martiniquais. À titre de comparaison, le taux d'endettement du secteur privé non financier (entreprises et ménages a crû de 33 points sur la même période. À noter que 2 communes, Fort-de-France et Saint-Pierre, ont signé des Contrats de Redressement en Outre-Mer (COROM) pour bénéficier du soutien de l'État dans une démarche d'assainissement de leurs finances.